

# GTA | Maîtriser la Gestion du Temps de Travail du personnel médical

21 heures

AGIR021

## OBJECTIFS

A l'issue de cette formation les utilisateurs seront en mesure de gérer l'accès au module des gardes, de paramétrer l'application, de gérer les activités, les secteurs de garde, les services de jour, les tableaux de service général de ces services/secteurs, ainsi que les plannings du personnel médical de l'établissement. Ils pourront valoriser les gardes et astreintes des praticiens, saisir les déplacements, et valoriser leur temps de travail. Enfin, les utilisateurs pourront attribuer le temps de travail additionnel aux agents.

## PROGRAMME

### Les principes généraux d'utilisation

La création des profils, des utilisateurs et des mots de passe

Le paramétrage et l'initialisation du module :

- Activités utilisées au sein de l'établissement
- Paramétrage général
- Définition des catégories
- Définition des obligations de travail
- Définition des services / secteurs / regroupements
- Définition des horaires des services
- Définition des tableaux de service général par service
- Définition des montants forfaitaires et des formules de valorisation des gardes et astreintes
- Définition des périodes et des cycles
- 

### Planification :

- Gestion des intervenants
- Planning par activités
- Planning par intervenant
- Saisie des déplacements et des déplacements exceptionnels

### Valorisation :

- Valorisation des gardes et astreintes
- Valorisation du temps de travail
- Transfert vers Agirh Noyau des éléments de paie générés

### Génération de documents

Archivage

### Public visé

Agents de la Direction des Affaires Médicales

Au moins une personne du service informatique.

### Pré-requis

Dossier de l'agent Agirh

Gestion du personnel médical et rémunération des gardes et astreintes

### Modalités pédagogiques

Alternance théorie et pratique

### Moyens et supports pédagogiques

Support(s) de formation par apprenant

### Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation en cours et fin de formation

*Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle des acquis via une certification.*

